



30 minutes d'activité physique par jour

## L'aménagement de la cour de l'école

Le dispositif « 30 minutes d'activité physique par jour » peut être l'occasion de travailler avec les élèves sur l'aménagement de la cour d'école, autour de 4 temps possibles et dissociables.

1. **Entamer une réflexion avec les élèves sur la nécessité de pratiquer une activité physique quotidienne.**
  - Ressource : [Parcours de santé Usep](#)
  - Outils débat : [Remue Méninge](#)
2. **Réfléchir à une organisation des temps de récréation afin de permettre aux élèves de pratiquer des activités physiques lors de ces temps :**
  - Disposition des ateliers dans la cour (établir un plan)
  - Quel fonctionnement ? (Accès libre, rotation par niveau, installation/rangement)
  - Outil Débat : [World café](#)
3. **Pratiquer : [Site EPS1 de la Somme](#)**
4. **Définir les règles de fonctionnement et de jeu de chaque atelier**
  - Choisir des situations adaptées au temps et à l'organisation de la récréation
  - Tester les situations lors des séances d'EPS
  - Définir un moyen de communication pour transmettre les règles à tous (affichage, présentation des ateliers aux autres classes...)
  - Ressource : [De l'enfant auteur à l'enfant acteur](#)

**Comité Départemental USEP de la Somme**

**Maison des Sports - 2, rue Lescouvé – Bâtiment B 80 000 Amiens**

[contact@usep80.fr](mailto:contact@usep80.fr)

<https://somme.comite.usep.org/>

**Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901**

**Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré**